

MODALITÉS DE SAISINE

1. Complétion de la fiche saisine de l'EMAS et la transmettre par email

A compléter par le chef d'établissement ou l'IEN



2. Étude des éléments par la commission de l'EMAS

3. Décision (ou non) d'intervention

Si oui : Élaboration d'un programme d'intervention à définir en équipe

Si non : Transmission des motifs du refus et des préconisations

NOS COORDONNÉES

 emas.lekoklaya@kalitepouviv.fr

 Dothémare
97139 Les Abymes

 05.90.85.92.26

 www.kalitepouviv.fr

LES PARTENAIRES



En route vers l'inclusion scolaire.



QU'EST CE QUE L'EMAS?

L'Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005, instaurant le principe que tous les élèves en situation de handicap doivent pouvoir bénéficier d'une scolarisation adaptée à leur singularité.

L'EMAS vise à renforcer l'école inclusive en soutenant les professionnels de l'Éducation Nationale de la maternelle au lycée et des collectivités en apportant une expertise et des ressources médico-sociales.

NOTRE ÉQUIPE

L'EMAS est rattachée à l'établissement médico-social "Complexe Lé Koklaya".

Notre équipe est composée d'une coordonnatrice administrative/éducatrice spécialisée, une ergothérapeute, une psychologue.

L'EMAS travaille en lien avec d'autres dispositifs et s'appuie sur les compétences de nombreux partenaires.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

L'activité de l'EMAS s'adresse aux personnes répondant aux critères suivants :

- Équipe des établissements d'enseignements accueillant un élève en situation de handicap
- Équipe médico-sociale en apportant un appui à sa demande
- Équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH, collectivité, établissements accueillant public, syndicat de transport, collectivité,...

NOS MISSIONS

- Apporter appuis et conseils à tous les professionnels des écoles et des établissements scolaires
- Aider la communauté éducative à gérer des situations difficiles
- Proposer actions de sensibilisation/ intervention/ formation, auprès des professionnels accueillants des enfants en situation de handicap
- Travailler en partenariat avec la MDPH en apportant un conseil aux équipes pluridisciplinaires

Il n'y a aucune action directe auprès de l'élève.

